



ISSN 1112-6108

Janvier - Mars 2013

**DOSSIER : SÉMINAIRE INTERNATIONAL -  
sur les discriminations faites aux femmes  
«Entre lois et pratiques sociales»**

La revue du CIDDEF rejoint plus  
de 5 000 lecteurs chaque trimestre  
Publié par le Centre d'Information et de  
Documentation sur les Droits de l'Enfant  
et de la Femme

Association à but non lucratif  
1, rue Ibn HAZM-Sacré coeur -Alger  
Tél. / Fax : (213) 21 74 34 47  
contact@ciddef-dz.com  
ciddefenfant@yahoo.fr  
Site web : www.ciddef-dz.com

# sommaire



## Dossier

### SÉMINAIRE INTERNATIONAL SUR LES DISCRIMINATIONS FAITES AUX FEMMES «ENTRE LOIS ET PRATIQUES SOCIALES»



Programme.....	04
Hommage a FATMA-ZOHRRA SAÏ.....	06
Journées internationales de réflexion sur les discriminations faites aux femmes - entre lois et pratiques sociales.....	11
La discrimination contre les femmes - dans la tunisie post révolutionnaire.....	13
Discrimination légales : droit civil, droit musulman .....	20
Discrimination et Egalité hommes femmes.....	23
Laboratoire de l'égalité.....	
La violence sexiste L'élaboration des politiques et des règles d'égalité <b>mujeres</b> «Un domaine privé à l'espace public».....	33
Les logiques du droit social face aux rapports de genre en algérie.....	37
Les travailleuses : entre droits et discriminations.....	47
Pour une définition des discriminations faites aux femmes en algérie.....	51
Inutile pour les femmes de travailler ? Les discriminations à l'emploi.....	54
«Égalité, citoyenneté et universalité des droits des femmes».....	58
Le mouvement féministe face aux discriminations .....	62
01.....	قائمة المرأة الليبية ... الجزائر و

Les articles en arabe à lire à partir de la fin de la revue (sens arabe)

# Edito



**E**n organisant cette rencontre internationale sur les discriminations faites aux femmes « entre lois et pratiques sociales nous nous sommes rendus compte au fil des interventions que les femmes des deux rives de la méditerranée à des degrés moindres vivent plus ou moins les mêmes problèmes et sont confrontées aux mêmes obstacles apparents ou sournois.

Malgré les différentes politiques publiques mises en place par les pouvoirs publics des pays présents l'égalité entre les femmes et les hommes est loin d'être acquise. Malgré les avancées incontestables de ces dernières années, des progrès cruciaux restent à accomplir en matière de droits dans la famille, de statuts, de condition de travail, de partage des tâches et des responsabilités, de lutte contre les stéréotypes.

Les pratiques sociales sont souvent un frein à l'effectivité de l'égalité. Ce qui est un droit reconnu à la femme devient dans la pratique difficile à concrétiser à cause des comportements et attitudes rétrogrades des préposés de l'administration.

L'inégalité a souvent pour fondement la loi. Bien que le code de la famille ait été modifié, certaines de ses dispositions demeurent encore défavorables aux femmes et justifient ainsi à la fois la violence exercée contre elles et la discrimination.

La dichotomie de statut dans laquelle vit aujourd'hui la femme algérienne est un obstacle à l'accès des droits civils, sociaux, économiques et politiques qui lui sont reconnus par la loi.

Au début du siècle on niait toute âme à la femme, toute raison. Doit-on encore être dans cette pensée ?

Le droit musulman, œuvre humaine et source du code de la famille doit être ré-appréhended pour redonner à la femme algérienne son statut de citoyenne à part entière ■

Maître Nadia Aït-Zai